



LETTRE D'INFORMATION  
OCTOBRE 2005

# Lucius

L'AUTRE VOIX  
VOIE POUR LUÇON

## MUNICIPALISATION DE LA MOTTE AUX DAMES CHRONIQUE DE LA MORT ANNONCÉE DE L'ASSOCIATION

**A** lors que par deux fois la solution de la municipalisation du centre de loisirs de la Motte aux Dames avait été écartée par lui même, le **Maire de Luçon décide de l'imposer brutalement sans autre forme de concertation le 26 juillet dernier.**

Alors que l'association s'est toujours mise à disposition de la municipalité, pour envisager toute solution concertée, et que M. Perrier a toujours dit qu'il n'avait rien à reprocher au niveau du service dans son ensemble, **il annonce tout à coup qu'il peut « faire mieux et moins cher ».**

N'ayant été présent qu'une seule fois en 10 ans sur la structure, on peut douter de sa réelle connaissance de la globalité des missions assumées par l'association. Depuis 25 ans, l'association et les permanents ont largement prouvé leur savoir faire et leur implication dans la qualité des loisirs proposés aux enfants et aux jeunes de Luçon. L'envergure des missions accomplies dans un cadre associatif très souple ne pourra pas l'être de la même manière dans un cadre municipal avec une réglementation beaucoup plus figée ; il faudra couper quelque part : temps de personnel, amplitude d'ouverture, pas d'animations vers les scolaires, pas de camps d'été....

Ce qui est sur c'est que **l'association a été menée en bateau depuis deux ans.** Le seul motif qui a toujours été mis en avant par M. Perrier est le rapport de la cour des comptes évoquant « une gestion de fait ». N'ayant plus ce prétexte une fois le rapport rendu public, il a décidé de passer en force le 26 juillet dernier, profitant du temps des vacances et de l'absence de la majeure partie des bénévoles, pour donner le dernier coup de poignard dans le dos.

Il est évident que depuis le début de l'année 2005, la municipalité a voulu couper les ponts avec l'association. Pour preuve le témoignage de conseillers municipaux membres du CA de l'association qui malgré leur soutien moral affiché n'ont pas eu l'autorisation d'assister à une seule manifestation ni conseil d'administration depuis fin 2004, ceci sous prétexte d'une mise en marché en cours ... totalement inexistante.

Alors quelle est **la vraie explication de cette décision** ? Lors du C.A. du 13 mars 2003, M<sup>lle</sup> Bouard a affirmé que « la présence des Francas à la Motte aux dames n'est pas bien vue ni par la municipalité de Luçon, ni par le département... »

Ces propos ont à l'époque provoqué de vives protestations de la part des membres du C.A., y compris des autres élus de la municipalité présents, ceux là qui ont en apparence maintenu leur soutien à l'association, et ont quand même voté pour sa mort...mais ont ils eu le choix ? Pourquoi les Francas, mouvement d'éducation populaire reconnu par beaucoup d'autres communes en Vendée sont ils indésirables à Luçon, alors qu'ils viennent de signer une convention de partenariat avec le « Pays né de la mer » pour établir une politique enfance et jeunesse au sein de la communauté de communes ... que Luçon est en train d'intégrer ?

Lors de ce conseil municipal convoqué à la hâte un 26 juillet, **M. Perrier a affirmé : « moi j'aime les gens ».** La manière dont il a mené ce dossier et les méthodes employées depuis deux ans ne sont pas la preuve d'un grand respect des bénévoles et des personnels qui oeuvrent depuis 25 ans et restent très inquiets pour leur avenir et celui de la structure.

**On n'ose imaginer ce qu'il en aurait été si M. le Maire n'aimait pas les gens !!!**

# MUNICIPALISATION DE LA MOTTE AUX DAMES

## RAPPEL DES FAITS

**13 mars 2003** : C.A. ou M<sup>elle</sup> Bouard, adjointe aux affaires sociales et membre de droit du C.A., évoque une remise en cause de la convention FONJEP finançant le poste de direction du centre de loisirs.

**14 mars 2003** : 1<sup>er</sup> RDV avec M. Perrier où celui-ci informe que la cour des comptes a relevé un problème juridique au niveau de la gestion de l'association et notamment de la convention FONJEP. La municipalisation où la délégation de service public semblent être les seules solutions. Le maire affiche sa pleine satisfaction des services dispensés par la motte aux dames.

**2 Décembre 2003** : dénonciation de la convention FONJEP auprès des Francas avec effet au 31/12/2004. L'association n'est pas prévenue, elle le sera le 12 décembre par les Francas ...en même temps que les conseillers municipaux membres du C.A..

**26 Décembre 2003** : 2<sup>ème</sup> RDV avec M. Perrier où il informe qu'il est nécessaire d'anticiper afin qu'une délégation de service public puisse être mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'association n'aurait pas été prévenue...par manque de temps...

**27 Mars 2004** : courrier du maire de Luçon informant l'association qu'une « gestion de fait » est relevée par la cour régionale des comptes et qu'une municipalisation est envisagée. Propos confirmés par M<sup>elle</sup> Bouard lors de l'assemblée générale de l'association du 30 mars.

**23 Avril 2004** : 3<sup>ème</sup> RDV avec M. Perrier où celui-ci affirme sa volonté de maintenir une structure offrant les mêmes services en conservant l'ensemble du personnel. Il nous indique que le courrier du 27 mars a été en fait rédigé par M. Journal « avec sa propre vision de technicien », et qu'en définitive la cour des comptes ne retient pas la « gestion de fait ». Une convention ville/association est évoquée comme autre solution possible. Le principe d'un travail avec les services administratifs de la ville est conclu et le maire accepte de rencontrer le C.A. et les personnels de la Motte avant l'été pour les rassurer. Aucun de ces deux engagements n'a été honoré à ce jour.

**2 Mai 2004** : M. Perrier informe le président de l'association que la municipalisation ne lui paraît pas en définitive la bonne solution et souhaite que le travail de bénévolat réalisé par l'association soit valorisé. Un nouveau dossier complet lui est remis.

**24 Septembre 2004** : Présidente du CCAS, M<sup>lle</sup> Bouard affirme que « 2005 sera l'année de la famille...et que notre soutien à la motte aux dames ne se démentira pas... » (O-F du 24/09/04). Cependant malgré ses relances l'association n'a toujours pas été informée d'une procédure quelconque (la directrice se voit notifier son licenciement par les Francas au 31/12/2004, terme de la convention).

**5 Novembre 2004** : 4<sup>ème</sup> RDV avec M. Perrier. Aucune solution n'est proposée. Le maire décide de surseoir d'une année à la dénonciation de la convention et informe l'association que la solution retenue est la délégation de service public avec une mise en marché en 2005 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**17 Janvier 2005** : courrier de M. Perrier informant que la procédure en cours impose un devoir de réserve et que la municipalité ne sera pas représentée lors des 25 ans de l'association ni de l'assemblée générale du 8 février. L'association ne comprends pas cette position car officiellement aucune procédure n'est parue et aucun travail en commun avec la mairie n'a été amorcé.

**6 Mai 2005** : communication du rapport de la cour régionale des comptes et commentaire de M. Perrier : «la solution d'une municipalisation est écartée au profit de la passation d'une convention de service public ou d'un marché public...»

**Juin 2005** : un simple courrier est envoyé à l'association pour l'informer qu'il n'y a pas d'autre solution que la municipalisation, que la subvention 2004 aux familles ne sera pas versée et que l'association n'aurait pas fait le travail convenu avec la mairie.

**Septembre/octobre 2005** : suite à l'insistance du président, les salariés sont reçus en mairie, mais par M. Journal. Celui ci explique franchement que le maire lui a retiré le dossier il y a deux ans et qu'on lui a demandé de recevoir le personnel simplement parce que les élus n'en avaient pas le courage. Par contre il n'avait aucune information quant aux affectations de chacun.. Puis ce fut au tour de M. Bonnin de recevoir les salariés, alors que jusque là il n'avait jamais été en charge du dossier motte aux dames...Ce qui est très curieux, c'est que ni M. Perrier, ni M<sup>lle</sup> Bouard, maire et maire-adjoint en charge du dossier depuis deux ans ne se sont manifestés. Il semblerait qu'ils veuillent éviter tout contact car « le comportement violent des personnes de la motte aux dames leur fait peur » (dixit M. Tithèca).

18 octobre 2005 : Conseil Municipal au cours duquel le Maire annonce la création d'un poste de directeur du service jeunesse pour lequel l'actuelle directrice Martine Sausseau n'aurait pas postulé. Et pour cause, l'appel d'offres est paru dans une revue réservée aux personnels territoriaux...et en juin dernier soit un mois avant l'annonce de la municipalisation au conseil du 26 juillet. Quand à l'animateur, soi-disant en attente de solution, son courrier de convocation à l'entretien de licenciement date du lendemain du Conseil Municipal de ce 18 octobre.

Alors tout est là : tergiversations, mauvaise foi, trahisons, mensonges, 2 ans d'un mauvais feuilleton qui démontre clairement les méthodes de M. Perrier et de sa municipalité et qui se terminent dans un lamentable gâchis. Encore une fois c'est par le mépris que sont traités les salariés, les bénévoles et les familles qui ont contribué depuis 25 ans à l'une des plus belles réussites luçonnaises.

« Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage », mais qu'on se méfie bien : à force de considérer tous ceux qui ne sont pas d'accord comme des « enragés », il ne faut pas s'étonner qu'ils finissent par mordre !!!.

## Extraits du livre d'or de la Motte aux Dames

*Il est triste de n'entendre parler que d'argent et de politique dans le conflit qui oppose la municipalité et le centre de loisirs . Où se trouve le bien-être des enfants ?*

*J'ai fait ma formation avec l'organisation UFCV. Je suis donc la preuve, et je ne suis pas la seule, que la Motte aux Dames ne pratique aucune discrimination politique , que ce soit avec ses animateurs, ses enfants ou encore ses collaborateurs. Cette structure a donc bien pour seul but le bonheur des enfants.*

*Sincères félicitations aux personnels de la Motte aux Dames. Sincère mépris aux décideurs qui veulent fermer le centre de loisirs.*

## MONSIEUR LE MAIRE NE FAIT PAS DE POLITIQUE... IL GÈRE !!!!

Chacun a pu constater à chaque séance du conseil municipal, dès qu'un membre de l'opposition prend la parole et exprime sa différence dans son rôle de proposition ou de légitime critique, la contre attaque du Maire est toujours la même : lui il « gère » et l'opposition ne fait que de la « politique politicienne».

**Pour Monsieur le Maire, bien gérer c'est systématiquement détruire tout ce qui pourrait échapper à son contrôle.** Aujourd'hui, de bien triste manière, c'est la mise à mort de l'association de la Motte aux dames malgré sa gestion exemplaire et la qualité de ses prestations. L'historique que vous venez de lire illustre parfaitement la méthode Perrier. Hier c'était la destruction de l'Office Social et Culturel de Luçon, pourtant cité en exemple par la CAF, pour son engagement en faveur des familles les plus modestes. Chacun le voit bien, l'objectif pour cette majorité municipale est de mettre toute la vie associative sous son contrôle, y compris en détruisant ce qui fonctionne bien, mais dont le seul tort est de ne pas être « à la botte ».

**Bien gérer c'est mettre en place toute une stratégie pour dissuader les parents d'aller inscrire leur enfant à l'école maternelle du port, faire constater qu'il n'y a plus l'effectif nécessaire pour maintenir ouverte cette école, puis la fermer et la main sur le cœur dire qu'on est le premier défenseur du service public !**

**Bien gérer c'est aussi privatiser la distribution de l'eau, privatiser le traitement des eaux usées et les raccordements au tout à l'égout, privatiser la restauration scolaire avec les résultats que l'on sait, et avec toujours la même règle du tout libéralisme : permettre à l'entreprise privée d'engranger les bénéfices sur le fonctionnement en laissant le financement des investissements à la charge des luçonnais !**

**Bien gérer c'est sans doute aussi liquider à bas prix les ateliers relais réalisés par la municipalité précédente, utiliser à d'autres fins l'argent ainsi récupéré, ne pas rembourser les emprunts correspondants, et laisser les chefs d'entreprises acquéreurs se débrouiller avec les redressements imposés par la chambre régionale des comptes.**

Il le jure à chaque conseil municipal, **Monsieur Perrier ne fait pas de politique...il gère.** D'ailleurs comme secrétaire départemental de l'UMP monsieur le Maire ne fait toujours pas de politique, même si aujourd'hui il doit « gérer » une situation délicate : Il est pris entre sa volonté farouche de conserver son fauteuil de Maire et celle de ne pas déplaire à M. de Villiers qui veut tout contrôler et décider dans ce département. Malgré les inquiétantes démarches du candidat de Villiers pour se rapprocher encore du Front National, monsieur Perrier tergiverse et refuse de condamner des propos clairement racistes ; il ironise par contre en refusant que l'on confonde **UMP** et **UMP.S** , tout en réaffirmant son allégeance au président du Conseil Général. Il nous confirme ici qu'en Vendée, son parti c'est **l'UMP.F** , c'est à dire l'Union pour un **Mouvement Près du Front.**

**Mais à part ça on vous le jure, Monsieur le maire de Luçon ne fait pas de politique...il gère.**

# BREVES DE COMPTOIR

## LES CANARIS PASSENT.....LES CONTRIBUABLES RIENT JAUNE.

Les dirigeants du Vendée Luçon Football ont eu la bonne idée d'organiser une rencontre entre équipes de ligue 1 (NANTES – LE MANS), en juillet dernier pour marquer l'inauguration du stade rénové. Mais pourquoi leur avoir imposé la gratuité totale des entrées en échange de larges subventions de la commune et du département ? N'est ce pas une attitude curieuse de la part de responsables politiques qui à longueur de discours prêchent la nécessité de la rigueur, la lutte contre les dépenses publiques et les déficits.

## (suite) LES CANARIS PASSENT...LES NIDS DE POULES RESTENT.

Dans l'urgence pour ce match de gala, l'espace parking derrière le stade a été revêtu d'un magnifique enrobé, pour recevoir le car des équipes pros et le tivolì des VIP. Cette rapidité n'a pas manqué de surprendre de nombreux luçonnais, notamment ceux qui attendent depuis des années la réfection de la voirie devant leur domicile. Ils attendront donc encore un peu... en s'interrogeant sur les priorités de la municipalité.

## ET C'EST PARTI...POUR UN DEUXIEME TOUR DE PISTE.

Les luçonnais ont appris par la presse locale que les travaux de la piste cyclable départementale entre Luçon et Triaize débuteraient le 12 septembre 2005 pour une ouverture prévue au printemps 2006. Ils ont vu M. Souchet et quelques élus luçonnais en photo sur le journal pour illustrer cette mise en chantier. Ce n'est pas sans rappeler une autre photo de janvier 2001...ou ce même M. Souchet assis sur un vélo aux côtés de Mrs Perrier et de Villiers annonçait la même chose sous ce titre : EN 2002 ON IRA A VELO DE LUÇON A LA MER....

Comme quoi pour eux, l'important n'est pas de faire, mais de le dire...du moment que ça passe dans le journal !

## A LUÇON ÇA TOURNE EN ROND !

Parmi les décisions du conseil municipal d'avril 2004, il y avait la construction de giratoires aux anciens abattoirs, carrefour de la route de Champagné. Les travaux d'un montant de 270 000 € devaient se dérouler entre décembre 2004 et juin 2005...

Encore un effet d'annonce...mais les luçonnais devront encore attendre pour la sécurisation et la fluidité promises à l'époque.

## ET ENCORE DES EFFETS D'ANNONCE !!!

Dans une de ses innombrables prestations par voie de presse, M. Perrier nous informait de l'installation d'un ensemble GIFÍ – DEFÍ MODE – CHAUSS EXPO dans le parc des 3 fontaines avec création de 17 à 19 emplois, et un objectif d'ouverture ...fin 2003.

En juin 2005, M. Gachet maire adjoint, présentait l'implantation de ces mêmes magasins, avec une ouverture avant le 1<sup>er</sup> novembre...Il va falloir se presser !!!!

Les illustrations de cette méthode qui consiste à privilégier la communication sur l'action sont malheureusement trop nombreuses pour les relater toutes ici, mais chacun a en mémoire plusieurs affaires à ce sujet. **M. Perrier et sa municipalité ont la langue longue et bien pendue...mais les luçonnais n'ont pas la mémoire courte.**